

# Droit de la communication: droit à l'image, e-réputation, utilisation d'images et de vidéos dans un cadre commercial, droit de la publicité, protection de la personnalité

25 novembre 2022 (Lausanne, le matin)

## Public visé

- Chargés de communication d'entreprise ou d'institution publique
- Administrateurs
- Directeurs

## Contenu

- Règles en matière de communication d'entreprise
- Droit à l'image et protection de la personnalité
- Concurrence déloyale
- Réseaux sociaux

## Conditions-cadres

Pas de prérequis particuliers

## Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les enjeux juridiques de la communication d'entreprise et les principales règles applicables

Vous saurez

- Identifier les situations délicates et prendre des décisions pertinentes afin de développer une communication professionnelle et respectueuse de l'environnement juridique

## Responsable du séminaire

**Alexandre Curchod**, Avocat au barreau, Lausanne, LL.M., chargé de cours en droit de la communication à l'Université de Fribourg

### Date

25.11.2022 le matin

### Lieu

Royal Savoy Hôtel & Spa  
Avenue d'Ouchy 40  
1006 Lausanne  
[www.royalsavoy.ch](http://www.royalsavoy.ch)

### Prix du séminaire

CHF 410.- non-membre  
CHF 360.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

### Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

### Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

## Programme

|             | Thèmes                                                                                                                                           | Conférenciers     |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 08.30–09.00 | Café d'accueil                                                                                                                                   |                   |
| 09.00–09.15 | Introduction                                                                                                                                     | Alexandre Curchod |
| 09.15–10.00 | Droit à l'image et protection de la personnalité – Protection de la réputation en cas d'atteinte par voie de médias ou en ligne                  | Alexandre Curchod |
| 10.00–10.30 | Pause-café                                                                                                                                       |                   |
| 10.30–11.15 | Droit de communiquer et de faire de la publicité – utilisation de photos et de vidéos; restrictions spécifiques; loi sur la concurrence déloyale | Alexandre Curchod |
| 11.15–12.00 | Obligation de modération sur les réseaux sociaux; controverses juridiques et éthiques; exemples de l'actualité récente                           | Alexandre Curchod |
| 12.00–12.15 | Conclusion                                                                                                                                       | Alexandre Curchod |

### Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

#### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

#### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

#### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

#### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).